

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Mai 2023

Le 31 mai 2023
À distance, par visioconférence

Les membres d'Objectif Lycée se sont réunis en Assemblée générale le 31 mai 2023 sur convocation faite par le Président, adressée par lettre simple ou transmise par courriel.

L'Assemblée générale est présidée par Maroun EDDÉ (« le Président de séance ») en sa qualité de Président de l'association.

Les membres présents sont : Claire PERROT (trésorière), Clémentine PRIOT (secrétaire), Mme Dominique DRUHLON GATEUIL, M. Alain BERNARD, Mme Françoise BERNARD, Mme Marie PERROT, Mme Nathalie DANIEL, Mme Sarah RAHANTANIAINA, ainsi que, par procuration : Paul BARON, Patrice BOYER, Daniel BUISSONNAIS et Bertrand ARTIGNAN.

Le Président de séance constate que les membres présents et représentés détiennent l'intégralité des droits de vote d'Objectif Lycée. En conséquence, l'Assemblée générale, réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de séance rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

- Présentation du bilan d'activité de l'année 2022-2023 et des projets pour 2023-2024 ;
- Présentation des comptes et du budget ;
- Questions diverses ;
- Approbation du rapport, des comptes et des différentes résolutions.

1. BILAN D'ACTIVITÉ ET PROJETS 2023-2024

- Présentation de l'historique et des actions de l'association aux nouveaux adhérents donateurs
- Présentation par le président du **bilan de l'année 2022-2023**
- Présentation des **perspectives pour l'année 2023-2024**
 - L'association acte sa volonté de prendre en charge moins d'élèves par année (via une sélection accrue fondée sur les critères sociaux et les résultats scolaires) mais de les accompagner plus longtemps dans leur parcours
 - Pour les étudiants poursuivant dans le supérieur, il sera alors préférable que ces derniers soient suivis de près **par un donateur parrain** qui s'engage à suivre cet étudiant à partir de l'obtention du baccalauréat et jusqu'à la fin de ses études.
- Présentation de plusieurs projets :
 - **L'éducation des filles** à l'honneur avec des bourses dédiées
 - **Parcours d'excellence** dans les « lycées d'expression française » pour les élèves à haut potentiel
 - **Systematiser les bourses universitaires** pour les élèves ayant obtenu le baccalauréat et ayant un projet précis pour les études supérieur
- Résumé des actions prévues pour les mois prochains :
 - Structurer l'équipe malgache autour de deux pôles : (i) lycée (ii) université

- Éligibilité au « Service Civique » pour pouvoir envoyer 1 volontaire français par an sur place
 - Lancement de la newsletter trimestrielle
 - Présence accrue sur les réseaux sociaux (via les comptes Instagram et LinkedIn)
 - Partenariats avec les fondations
- Témoignage de Sarah RAHANTANIAINA, étudiante en M1 d'économie à l'université d'Ankatso, accompagnée avec sa sœur par Objectif Lycée depuis 2021

2. COMPTES ET BUDGET

- Présentation par le Président des comptes et du budget :
 - Les dépenses concernant les élèves et les activités sur place représentent toujours la grande majorité des dépenses (seulement 2% de frais de fonctionnement)
 - Hausse des dépenses allouées aux aides alimentaires, aux aides médicales et aux aides pour le logement
 - Le budget pour 2023-2024 s'élève à environ 21 000€, une hausse de X% liée aux bourses universitaires (qui pourront être compensées par les parrainages)
 - A la fin de l'année scolaire 2022-2023, l'association disposera d'environ 8000€ de trésorerie
- Plusieurs projets sont en cours pour élargir la base de donateurs :
 - Créations d'associations étudiantes partenaires ou « antennes » (à HEC notamment)
 - Partenariat avec des collèges (opérations bols de riz, etc)
 - Partenariats avec des fondations ou des partenaires institutionnels (UNICEF Madagascar, Fondation Rothschild, etc)

NB. Les frais annuels par élève représentent entre 100€ au lycée et 300€ à l'université

3. QUESTIONS DIVERSES

- Sujets abordés lors de la discussion avec les membres :
 - Critères de sélection pour l'université (post obtention du baccalauréat)
 - Systèmes de parrainages avec des parrains français pouvant accompagner et orienter les étudiants malgaches
 - Frais moyens pour une année à l'université, aides diverses comprises
 - Choix d'administrateurs pour l'association

4. RÉOLUTIONS

- **Première résolution : Approbation du rapport d'activité**

Cette résolution est adoptée par l'assemblée, à l'unanimité.

- **Deuxième résolution : Approbation des comptes**

Cette résolution est adoptée par l'assemblée, à l'unanimité.

- **Troisième résolution : Approbation du budget 2023-2024**

Cette résolution est adoptée par l'assemblée, à l'unanimité.

- **Quatrième résolution : Modification des statuts**

Modification des statuts pour prendre en compte les deux éléments suivants :

- (i) fréquence des Assemblées générales (1 par an)
- (ii) acquisition automatique du statut de « membre » :
 - a. si participation à l'activité de l'association, pour les membres malgaches ;
 - b. si donation, pour les membres français.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée, à l'unanimité.

▪ **Cinquième résolution : Reconduction du bureau pour l'année 2023-2024**

Cette résolution est adoptée par l'assemblée, à l'unanimité.

Le Bureau est reconduit pour l'année 2023-2024, avec en tant que Président Maroun EDDÉ, en tant que trésorière Claire PERROT et en tant que secrétaire Clémentine PRIOT.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les membres du bureau.

Le Président
Maroun Eddé



La Trésorière
Claire Perrot



La Secrétaire
Clémentine Priot

